



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/04/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Date de convocation du conseil communautaire : **07/04/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL		X	
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN	X		
Mme Joselaine GELABALE		X	
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT		X	
Mme Betty BESRY		X	
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

**Délibération n°2025-04-28**  
**BUDGET ANNEXE GESTION DES PORTS**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

**Vu** les articles L.1612-12 et L.2121-14 du code général des collectivités territoriales

**Vu** la délibération n°2025-04-12 approuvant les comptes de gestion de la CCMG au titre de l'exercice 2024

**Considérant** que la présidence de la séance est temporairement assurée par Monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>er</sup> Vice-Président ;

**Considérant** que Madame la Présidente a quitté la séance ;

**Monsieur Jean-Claude MAES expose :**

Le Compte Administratif au titre de l'exercice 2024 du Budget Annexe Gestion des Ports de la Communauté de Communes de Marie-Galante, établi par la Présidente, fait ressortir les principales masses financières suivantes :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	633 206,78	G	1 269 728,08	G-A	636 521,30
	Section d'investissement	B	72 195,77	H	284 229,16	H-B	212 033,39

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	834 611,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	224 505,63 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	929 908,18	Q= G+H+I+J	2 388 568,43	=Q-P	1 458 660,25

		DEPENSES		RECETTES	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	10 993,87	L	241,52
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	10 993,87	= K+L	241,52

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	633 206,78	= G+I+K	2 104 339,27		1 471 132,49
	Section d'investissement	= B+D+F	307 695,27	= H+J+L	284 470,68		-23 224,59
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	940 902,05	= G+H+I+J+K+L	2 388 809,95		1 447 907,90

Le Compte Administratif au titre de l'exercice 2024 du Budget Annexe Gestion des Ports est conforme au Compte de Gestion ad hoc.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ)

### DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif au titre de l'exercice 2024 du Budget Annexe Gestion des Ports de la Communauté de Communes de Marie-Galante ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

  
**Dr Maryse ETZOL**  
**Présidente de la CCMG**



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 23/04/2025
- L'affichage le 23/04/2025

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*